



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

2026/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION 5 JANVIER 2026</p> <p>DATE D'AFFICHAGE 5 JANVIER 2026</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 13 VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM ATTEINT</p> <p>OBJET : Travaux d'aménagements sécuritaires route d'Arveyres - Chemin de Guiot</p>	<p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 12 JANVIER A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p> <p>Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, Madame L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame MAURI Fabienne, Monsieur COLL Albert, Madame HOUQUES Christine</p> <p>Pouvoirs : Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline M. LANSARD RUIZ Pierre donne pouvoir à Madame L'HOMME Céline Madame BLIMON Rachel donne pouvoir à M. LELEU Pascal</p> <p>Absents : M. CALISTO David, Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme Madame MAURI Fabienne a été élue Secrétaire de séance.</p> <p>VU le marché accord cadre Travaux de voirie communale n° 2023/02 d'un montant de 200 000 € HT / an d'une durée de quatre ans,</p> <p>CONSIDERANT la possibilité d'engager des travaux de réfection des voies relevant du lot n° 1 « Réparations structurelles des chaussées » en 2026,</p>
---	--

DATE DE CONVOCATION	CONSIDERANT que la commission voirie a identifié la route d'Arveyres et le chemin de Guiot comme étant une priorité par rapport à l'état actuel du réseau routier communal,																		
5 JANVIER 2026	Parallèlement à la réfection de chaussée de la route d'Arveyres et du chemin de Guiot, il est prévu d'engager des travaux pour permettre un cheminement sécurisé le long de cette voie ainsi qu'un plateau ralentisseur au croisement entre la RD n° 18, la rue de la Grande Jeannette et le Chemin de Guiot.																		
DATE D'AFFICHAGE	En effet, il est envisagé de créer sur le côté de la voie une circulation piétonne afin de garantir les déplacements doux pour rejoindre les arrêts de bus et des aménagements pour réduire la vitesse.																		
NOMBRE DE CONSEILLERS	CONSIDERANT que ce projet a été présenté à la Maison Départementale des Infrastructures de Mobilité du Libournais,																		
EN EXERCICE : 19	CONSIDERANT que le coût des travaux ne dépasse pas le montant plafond défini dans l'accord-cadre.																		
PRÉSENTS : 13	CONSIDERANT que cette campagne de travaux routiers 2026 constitue une opération éligible à la DETR 2026 en tant qu'aménagement de bourg ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière. Les dépenses de voirie sont éligibles à 25% auxquelles peut s'appliquer le taux maximum de 30% par rapport à un montant plafond de dépenses de 500 000 € HT.																		
VOTANTS : 16																			
QUORUM ATTEINT																			
OBJET : Travaux d'aménagements sécuritaires route d'Arveyres - Chemin de Guiot	<p>Le coût des travaux est estimé à 78 817,24 € HT.</p> <p>Le plan de financement, s'établit comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses HT</th> <th>Recettes HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant de la dépense prévisionnelle Travaux routiers route d'Arveyres - Chemin de Guiot</td> <td>78 817 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montant de la dépense subventionnable</td> <td>19 704,25 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montant de la subvention DETR 2026</td> <td></td> <td>5 911 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement HT</td> <td></td> <td>72 906 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>78 817 €</td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses HT	Recettes HT	Montant de la dépense prévisionnelle Travaux routiers route d'Arveyres - Chemin de Guiot	78 817 €		Montant de la dépense subventionnable	19 704,25 €		Montant de la subvention DETR 2026		5 911 €	Autofinancement HT		72 906 €	TOTAL		78 817 €
	Dépenses HT	Recettes HT																	
Montant de la dépense prévisionnelle Travaux routiers route d'Arveyres - Chemin de Guiot	78 817 €																		
Montant de la dépense subventionnable	19 704,25 €																		
Montant de la subvention DETR 2026		5 911 €																	
Autofinancement HT		72 906 €																	
TOTAL		78 817 €																	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Gironde au titre de la DETR 2026 au taux de 30% du montant HT de travaux subventionnable pour la voirie, soit **5 911 €**.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté plus haut.
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire cette opération en dépenses d'investissement du budget principal de la Commune de l'exercice 2026.

DATE DE CONVOCATION	- PRECISE que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par le budget principal de la Commune de l'exercice 2026.
5 JANVIER 2026	- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à préparer, déposer et signer le dossier de demande de subvention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.
DATE D'AFFICHAGE	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 19	Le Maire,
PRÉSENTS : 13	
VOTANTS : 16	La Secrétaire de séance,
QUORUM ATTEINT	 Émeline BOURDAT BRISSEAU
OBJET : Travaux d'aménagements sécuritaires route d'Arveyres - Chemin de Guiot	 Fabienne MAURI

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 033-213301856-20260112-202602-DE

